



ROU
L
E
D
E
L
A
V
I
L
A
I
N
E

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 15 Décembre 2009

A 11 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 15 décembre 2009 à 11 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES :

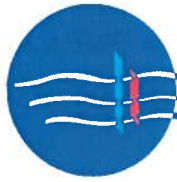
- *Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique*
- *Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique*
- *Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine*
- *Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan*
- *Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan*

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

BAIE
DE
VILAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mardi 15 Décembre 2009

I- ACTIONS

3. – Suivi de l'avifaune en Baie de Vilaine

La construction du barrage d'Arzal a modifié les équilibres estuariens provoquant l'envasement de la partie aval du barrage. Le suivi de cet envasement actuellement effectué dans le cadre de l'étude hydro-sédimentaire de l'estuaire se focalise sur les dépôts de vase et leur évolution. Mais cet envasement progressif s'est aussi accompagné d'une évolution du milieu et l'aval de la Vilaine est maintenant devenu un site d'hivernage très important pour l'avifaune.

Rappelons que la Commission Locale de l'Eau a validé la nécessité de compléter la connaissance biologique des espèces présentes sur le bassin versant et inféodées au milieu aquatique.

Il est proposé de conventionner avec l'UBS et Bretagne Vivante – SEPNEB afin de réaliser un suivi permettant de comprendre l'importance de cette avifaune, notamment en la comparant aux avifaunes de l'estuaire de la Loire et du Golfe du Morbihan. Le montant annuel de la convention (11 597 €/an) couvre l'intervention de deux personnes à la fois chaque mois d'octobre à mars pour les comptages.

Le contrat inclut une possibilité d'avenant pour poursuivre le suivi et mettre en place des prélèvements permettant de mieux cerner pourquoi les vasières sont intéressantes en s'appuyant sur deux modèles biologiques : le barge à queue noire et l'avocette élégante.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide de passer avec l'UBS et Bretagne Vivante-SEPNEB, une convention à cet effet, pour le montant proposé.
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer cette convention et toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE